



Test d'aptitude aux études dentaires Mesures d'adaptation pour le test

Le programme de test d'aptitude aux études dentaires (TAED) vise à offrir des mesures d'adaptation aux candidats ayant un handicap avéré indiquant un tel besoin. Les candidats qui demandent des mesures d'adaptation pour le test doivent fournir des documents d'un professionnel qualifié agréé qui décrivent la nature du problème de santé et de la mesure d'adaptation recommandée. Un professionnel qualifié est une personne autorisée à poser et à communiquer des diagnostics dans la province ou le territoire où le service a été fourni. Des mesures d'adaptation raisonnables peuvent être accordées pour veiller à ce que chaque candidat au TAED ait la possibilité d'être évalué de manière équitable par rapport aux autres candidats, sans toutefois lui procurer un avantage injuste.

Les demandes de mesures d'adaptation sont examinées au cas par cas en fonction des trois facteurs suivants :

1. Les besoins du candidat;
2. La préservation de l'intégrité de l'examen;
3. La capacité de l'ADC et des centres d'examen de fournir les mesures d'adaptation nécessaires.

Pour demander des mesures d'adaptation pour le test :

1. Inscrivez-vous au TAED en ligne au www.cda-adc.ca/taed. Pendant le processus d'inscription, indiquez que vous ferez une demande de mesures d'adaptation lorsque cela vous sera demandé.
2. Après avoir soumis le formulaire d'inscription et versé le paiement, remplissez le formulaire de demande ci-dessous.
3. Fournissez le formulaire rempli et les documents à l'appui à l'équipe du TAED, comme indiqué dans le formulaire.

Votre inscription au TAED ne sera pas traitée tant que le formulaire et les documents à l'appui n'auront pas été reçus. Veuillez noter que tous les troubles ou problèmes de santé ne nécessitent pas des mesures d'adaptation. La nécessité de prendre des mesures d'adaptation au TAED est déterminée selon un examen exhaustif de tous les documents disponibles, y compris une indication d'un diagnostic, des preuves du handicap actuel et des limitations fonctionnelles connexes.

Dans les quelques jours ouvrables suivant la réception de la documentation demandée, l'ADC vous enverra un courriel d'admissibilité confirmant si votre demande de mesures d'adaptation a été acceptée ainsi que la ou les mesures exactes qui peuvent être fournies. Il comprendra également des instructions pour prendre un rendez-vous pour le test. Lorsque vous fixez un rendez-vous sur le site www.prometric.com, après avoir saisi les identifiants de réservation fournis dans le courriel d'admissibilité, vous verrez que les mesures d'adaptation pour le test ont été appliquées.

Document(s) requis

Joignez à la demande un ou plusieurs certificats d'un professionnel qualifié. Un professionnel qualifié est une personne autorisée à poser et à communiquer des diagnostics dans la province ou le territoire où le service a été fourni, et qui détient de l'expertise concernant le handicap pour lequel vous demandez des mesures d'adaptation pour le test.

La documentation doit comprendre :

- Le nom complet du professionnel qualifié;
- Les titres de compétence professionnels, y compris le numéro de permis d'exercer ou d'enregistrement;

- La province ou le territoire d'agrément ou d'enregistrement;
- Les coordonnées : adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone.

La documentation doit aussi comprendre :

- La nature générale du problème de santé.
- La confirmation que le problème de santé ne nuit pas à la capacité du candidat à apprendre et à pratiquer la médecine dentaire de manière compétente et sécuritaire.
- Une estimation par le médecin des mesures d'adaptation requises.

Les documents suivants ne sont PAS acceptables :

- Lettres manuscrites de professionnels agréés.
- Dossiers de patient écrits à la main ou notes tirées des dossiers des patients.
- Diagnostics sur des carnets d'ordonnance.
- Autoévaluations trouvées sur Internet ou dans toute publication imprimée.
- Articles de recherche.
- Documents d'évaluation originaux; veuillez soumettre des copies des documents originaux

Comment soumettre ce formulaire et les documents à l'appui

N'envoyez pas ce formulaire ou cette documentation par courriel au programme du TAED – les courriels habituels ne sont pas sécurisés pour ce type de renseignements personnels. Rassemblez le formulaire rempli et la documentation dans des fichiers et téléversez-les ici : www.cda-adc.ca/dat_taed_support.

Une fois le processus terminé, il sera possible d'identifier correctement les documents destinés à l'ADC et de les transmettre en toute sécurité.

Protection des renseignements personnels et confidentialité

Ce formulaire et tout document à l'appui :

- servent uniquement à évaluer la demande de mesures d'adaptation pour le test du candidat;
- seront détruits dans les six mois suivant la réception des résultats du TAED par le candidat.
- Si le candidat ne passe pas le TAED, la documentation sera détruite dans les six mois suivant l'expiration de la période de test du candidat.



Formulaire de demande de mesures d'adaptation pour le test

À remplir par le candidat

Nom du candidat : _____

Date de naissance du candidat : _____ Numéro de téléphone : (____) _____

Numéro de référence de paiement de l'inscription : _____

1. Quelle est la nature du problème médical ou handicap?

2. Le problème de santé ou le handicap est-il considéré comme permanent? Oui Non

3. Le candidat a-t-il eu la confirmation d'un médecin ou d'un professionnel de la santé que son état de santé ne nuira pas à sa capacité d'apprendre et de pratiquer la médecine dentaire de façon sécuritaire et efficace? Oui Non

4. Le candidat a-t-il reçu des mesures d'adaptation lors d'une tentative précédente de passer le TAED au Canada? Oui Non

Si la réponse est OUI et si le problème de santé ou handicap est permanent, le programme du TAED n'a besoin que de ce formulaire rempli pour l'octroi des mêmes mesures d'adaptation que celles déjà accordées.

5. Le candidat a-t-il déjà bénéficié de mesures d'adaptation pendant ses études universitaires ou collégiales? Oui Non

a. Si OUI, quel type de mesures d'adaptation ont été accordées?
Joignez la documentation relative aux mesures d'adaptation accordées.

b. Si NON, expliquez pourquoi des mesures d'adaptation sont maintenant demandées.

Autorisation

Je soussigné(e) atteste que les renseignements que j'ai fournis sont exacts. J'autorise le programme du TAED à communiquer avec le professionnel autorisé qui a diagnostiqué mon invalidité pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des précisions au besoin. J'autorise les professionnels et établissements d'enseignement susmentionnés à fournir au programme du TAED des précisions et des renseignements supplémentaires au besoin, y compris la divulgation à l'ADC de renseignements personnels sur la santé aux fins de l'évaluation de cette demande de mesures d'adaptation.

Signature du candidat : _____ Date : _____